



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
3 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Medan (Vice-Président)..... (Croatie)

Sommaire

Point 58 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18788X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Bowler (Malawi), M. Medan (Croatie), Vice-Président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 58 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/70/21 et A/70/220)

1. **M. Htut** (Myanmar) déclare que son Gouvernement a toujours accordé une grande importance à la contribution du Département de l'information aux efforts visant à faire mieux connaître les travaux de l'ONU, ainsi qu'au rôle du Comité de l'information dans la supervision des politiques et des activités de l'Organisation en matière d'information et la formulation de recommandations à l'Assemblée générale. Le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/70/220) passe en revue les campagnes d'information couronnées de succès du Département dans des domaines tels que les objectifs de développement durable, le désarmement et les opérations de maintien de la paix. Le rapport du Comité de l'information (A/70/21) a mis l'accent sur le multilinguisme, la réduction du fossé numérique et les services de communication stratégique.

2. L'initiative Impact universitaire des Nations Unies, par laquelle le Département s'assure le concours d'établissements universitaires pour sensibiliser les jeunes aux actions menées par l'Organisation, a particulièrement bien fonctionné. Le Département a obtenu d'excellents résultats dans le cadre de ses activités de sensibilisation aux trois piliers de l'Organisation, à savoir paix et sécurité, droits de l'homme et développement, mais il devrait redoubler d'efforts pour promouvoir une image positive de l'ONU.

3. En présence des dirigeants du pays, le Myanmar a célébré la Journée des Nations Unies le 24 octobre en organisant diverses activités et manifestations culturelles, dont certaines impliquaient des jeunes. L'année 2015 marque le soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation, mais c'est aussi celle de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Sa délégation encourage le Département à mettre en évidence les objectifs de développement durable dans les préparatifs de cet anniversaire.

4. Le Département fait bien d'utiliser les médias sociaux pour compléter l'apport des médias traditionnels, mais ces mêmes médias sociaux véhiculent souvent des messages d'intolérance et de

haine, de même que des préceptes extrémistes. Le Département est donc prié d'examiner avec attention l'exactitude des reportages concernant les manifestations et d'insister sur l'importance de la tolérance interreligieuse et interculturelle afin de contrer la propagation de l'extrémisme. Les pays privés d'accès aux technologies modernes de l'information et des communications sont marginalisés. Les pays développés dotés de technologies avancées devraient donc aider les pays en développement à combler le fossé numérique. En outre, étant donné qu'une grande partie de la population mondiale se heurte également à la barrière linguistique, les États Membres sont encouragés à aider les populations en question en diffusant des informations sur l'ONU dans leurs langues locales.

5. Le maintien de la paix, fonction principale des Nations Unies, suscite une réaction favorable du public. Le Département doit par conséquent continuer à mettre l'accent sur son rôle essentiel en maintenant sa position en faveur de la paix dans des situations de conflits armés à travers le monde et son attachement au règlement pacifique des différends. Le Département de l'information, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques, a organisé un atelier sur les communications et la formation, au cours duquel des chefs de missions de maintien de la paix ont présenté des exposés sur le sujet. Son Gouvernement espère que cette collaboration entre les trois Départements se poursuivra.

6. Face à un flux incessant et massif d'informations à l'échelle mondiale, le Département de l'information a l'obligation de diffuser un message précis et crédible au sujet de l'Organisation et d'agir avec professionnalisme en tenant dûment compte des besoins de ses clients, les pays en développement.

7. **M. Zaytsev** (Fédération de Russie) déclare que son Gouvernement se réjouit de la façon dont le Département de l'information assure la couverture des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Pour souligner le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation, la Fédération de Russie, en collaboration avec les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales, a produit des documentaires, des articles, des entretiens et un timbre commémoratif. Elle a fait traduire en russe un ouvrage sur l'ONU et a illuminé en bleu des monuments symboliques pour marquer l'occasion.

8. À l'ONU, le Groupe des accréditations et de la liaison mérite d'être félicité pour son travail auprès des journalistes qui ont assisté au débat général de haut niveau de la présente session de l'Assemblée générale. Le Gouvernement russe appelle au respect intégral du principe du multilinguisme, énoncé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée, qui implique la parité entre les six langues officielles pendant les réunions et dans la documentation.

9. La délégation russe attire l'attention sur la pression qu'exercent certains pays européens sur les médias, ainsi que sur les restrictions qu'ils imposent à la liberté de la presse et les violations des droits des journalistes, allant même jusqu'à des tentatives d'assassinat. Certains gouvernements ont fait campagne contre la transmission de chaînes de télévision russes sous divers prétextes fallacieux, alors que de nombreux journalistes russes sont sur des listes de personnes déclarées *persona non grata*. La délégation condamne également la campagne agressive de désinformation dans le cadre de laquelle les opérations antiterroristes menées par son Gouvernement en Syrie ont été décriées, alors qu'elles étaient conformes au droit international. De même, de fausses allégations ont été faites au sujet d'une absence totale de sécurité, d'un manque de préparation en matière d'infrastructures et d'une discrimination à l'égard de certains groupes d'athlètes aux Jeux olympiques d'hiver de 2014 à Sochi.

10. **M. Shamsi** (Libye) déclare que le Département de l'information contribue pour une large part à mieux faire connaître les objectifs de l'ONU, en particulier en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Sa délégation se félicite de sa récente collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques et se réjouit de pouvoir compter sur les progrès technologiques les plus récents dans ses travaux.

11. Tous les types de médias doivent être utilisés pour diffuser l'information. Les médias audiovisuels et imprimés gagnent en importance parce qu'ils s'adressent à un large public et qu'ils relaient des connaissances qui ont un impact sur le comportement de la population. Il incombe au Département et au Comité de l'information d'attirer l'attention sur les questions contemporaines et de les faire mieux comprendre au public. Le contenu des médias est hautement significatif, car la paix prend sa source dans l'esprit des gens. Il importe de promouvoir le dialogue

et de renoncer aux préjugés, à la haine et à l'extrémisme, conformément au droit international et au droit humanitaire, pour atteindre les objectifs de développement durable.

12. La réforme de l'ONU est également un sujet important pour le Département, tout comme ceux de la pauvreté, de l'énergie, de l'environnement, de la consolidation et du maintien de la paix, du terrorisme et des réfugiés. Il convient notamment de mentionner l'excellence de son Programme d'information spécial sur la question de Palestine, qui met en lumière la souffrance du peuple palestinien, les pratiques inhumaines et l'occupation israéliennes, le blocus de Gaza et les attaques contre des civils palestiniens. Le Gouvernement libyen salue tous les efforts déployés pour consolider la paix et mettre l'accent sur les principes des droits de l'homme dans les médias.

13. **M^{me} Samarasinghe** (Sri Lanka) déclare que son Gouvernement encourage le Département de l'information dans ses efforts pour donner une image plus positive de l'ONU. Le rôle crucial du Département reflète l'importance de l'ONU dans les affaires internationales, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, le désarmement, la sécurité, les droits de l'homme, le développement durable et les changements climatiques. Sri Lanka appuie sans réserve les efforts de communication du Département, la façon dont celui-ci présente les objectifs et les valeurs de l'ONU et son travail de sensibilisation aux questions internationales. Le Département mérite d'être félicité pour la façon dont il diffuse de plus en plus d'informations dans les langues officielles et non officielles dans divers médias, en mettant en place un réseau de centres d'information des Nations Unies ou en renforçant ceux qui existent et en collaborant avec les médias locaux, le secteur privé, les universités et la société civile, avec laquelle il devrait en particulier renforcer son partenariat.

14. Le Département est confronté à la difficulté d'aider les populations des pays en développement dans les zones les plus pauvres du monde, dont les infrastructures sont insuffisantes et l'accès à Internet est limité. Le Département doit envisager de mobiliser des ressources pour aider ces zones dans le besoin. Il pourrait, par exemple, augmenter le nombre de bourses accordées au personnel des médias publics et privés dans les pays en développement. Le Département pourrait aussi améliorer l'accessibilité de l'information en la publiant dans les langues locales sur les sites Web

de l'ONU. Le besoin d'étendre la couverture en plusieurs langues se fait sentir depuis longtemps, notamment en Asie.

15. Par ailleurs, tant que subsiste le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement, l'ONU doit continuer d'utiliser les médias traditionnels. L'Agenda de Tunis pour la société de l'information, élaboré 10 ans plus tôt, représentait un engagement mondial à combler le fossé numérique et à définir un modèle ouvert, inclusif et transparent pour la gouvernance de l'Internet. Grâce à un service à large bande de plus en plus abordable, la pénétration d'Internet est passée d'environ 15 % de la population mondiale en 2005 à plus de 40 %, mais il reste encore beaucoup à faire. Pour le Gouvernement sri-lankais, la qualité de l'accès à l'Internet, notamment des connexions Wi-Fi gratuites, est une condition préalable à la liberté d'expression et un droit des citoyens.

16. En tant que société multiethnique, Sri Lanka a également ouvert la voie aux initiatives de promotion d'un Internet multilingue. À l'échelle mondiale, toutefois, il reste encore des milliards de personnes à atteindre. Des investissements soutenus et des activités ciblées de renforcement des capacités permettront de porter le message de l'ONU dans les zones les plus reculées du monde de manière inclusive et compréhensible. Tous doivent avoir le sentiment que l'ONU s'exprime en leur nom. Par ailleurs, le multilinguisme et la parité des langues constituent un moyen efficace d'appliquer les principes de responsabilité, de transparence, d'appropriation et de durabilité.

17. En tant que pays fournisseur de contingents, Sri Lanka reconnaît l'importance de la diffusion de l'information sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et se félicite de la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix.

18. La délégation sri-lankaise reste cependant préoccupée par le risque de politisation de l'information et d'utilisation à mauvais escient des technologies de l'information et des communications pour violer les droits de l'homme et intervenir dans les affaires intérieures d'États souverains de manière à les déstabiliser. Des acteurs étatiques ou non étatiques peuvent exploiter la technologie à des fins non démocratiques qui violent les valeurs de l'ONU en

fermant des sites Web et en incitant à la violence. Les médias sont toujours confrontés aux risques de voir leurs journalistes emprisonnés ou assassinés, leurs presses d'imprimerie détruites et leurs licences retirées. Ces menaces et le fait qu'elles se perpétuent en toute impunité peuvent conduire les médias à pratiquer l'autocensure par crainte de représailles.

19. Le droit à la liberté d'expression est universel et serait vide de sens s'il ne s'appliquait qu'aux points de vue politiquement et socialement acceptables. La délégation sri-lankaise se félicite du projet de résolution A contenu dans le rapport du Comité de l'information, qui exhorte tous les pays à réaffirmer leur attachement aux principes de la liberté de la presse et de la liberté d'information et à faire en sorte que les journalistes puissent s'acquitter librement et efficacement de leurs tâches professionnelles et condamne résolument toutes les attaques dirigées contre eux. Sa délégation a approuvé la proclamation de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes contre des journalistes dans la résolution 68/163 et salue également les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à cet égard.

20. En janvier 2015, Sri Lanka a élu une nouvelle administration qui adhère aux principes démocratiques et s'engage à mener de toute urgence des enquêtes indépendantes sur la disparition et l'assassinat de journalistes, de militants et d'autres personnes portées disparues sous l'administration précédente. Le nouveau Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un ensemble de réformes, notamment la nomination d'un civil à la tête du ministère chargé de la supervision de la police et la création de commissions indépendantes de la fonction publique, y compris une commission de la police.

21. **M. Morales López** (Colombie), rendant hommage au travail du Département de l'information, de ses équipes de télévision et de radio, de l'équipe de la bibliothèque et du centre d'information espagnol, déclare que l'ONU est reconnue pour son universalité et sa légitimité en partie à cause de la diffusion de ses décisions et de ses actions dans le monde. Il incombe tout particulièrement au Département et au Comité de l'information de faire connaître le Programme de développement durable à l'horizon 2030 centré sur la personne au secteur privé, à la société civile et aux milieux universitaires.

22. Malgré l'apparition constante de nouvelles technologies, il ne faut pas oublier que l'accès à celles-ci est limité ou inexistant dans de nombreux pays en développement. Pour assurer un accès non discriminatoire et équitable à l'information pour tous, il est donc impératif de maintenir et de renforcer les moyens de communication traditionnels tels que la radio, la télévision et la presse écrite. Le Gouvernement colombien, ardent défenseur des technologies modernes pour promouvoir le développement, estime donc nécessaire d'accroître la coopération et l'assistance technique pour combler le fossé numérique. Les activités des centres d'information de l'ONU sont essentielles à cet égard. Leur matériel et leurs systèmes doivent être renforcés afin de leur permettre d'atteindre des résultats durables et mesurables. Le Centre d'information de l'ONU à Bogota a mis l'accent au cours de l'année sur la diffusion des objectifs de développement durable, du soixante-dixième anniversaire des Nations Unies et des progrès du processus de paix en Colombie. Il a également organisé les deux plus grandes conférences « l'ONU mise en scène » d'Amérique latine.

23. Compte tenu de l'importance du multilinguisme, le Gouvernement colombien se félicite de la publication du *Journal des Nations Unies* dans les langues officielles et il préconise en outre la diffusion des communiqués de presse quotidiens dans les six langues, ainsi que la publication d'un contenu plus substantiel sur les sites Internet. Il est nécessaire de promouvoir l'innovation dans les stratégies de communication des Nations Unies et de le faire de façon créative et en collaboration avec les ressources existantes, sans toutefois dévaloriser une langue. Tout en se félicitant de l'augmentation du trafic sur le site Web de l'ONU, sa délégation partage néanmoins la préoccupation du Groupe des Amis de la langue espagnole, la deuxième langue la plus consultée sur le site après l'anglais, sur la façon dont le principe de la parité linguistique est observé, compte tenu de l'inégalité linguistique du contenu publié. Il faut établir un meilleur équilibre dans ce qui est produit dans les six langues officielles. Il importe donc que le Département de l'information coordonne ses efforts avec les autres départements concernés pour adapter en conséquence le contenu du site et l'allocation des ressources.

24. Il est également important que les futurs rapports du Secrétariat s'inspirent des données statistiques

détaillées concernant l'utilisation comparative de toutes les langues officielles, car ces données constituent une base utile pour décider de l'information à diffuser. Le Département de l'information devrait également se concerter avec les autres organismes et programmes des Nations Unies afin d'éviter tout double emploi.

25. **M. Sliman** (Tunisie) déclare que le lancement de l'enquête mondiale des Nations Unies, My World 2015, pour permettre aux citoyens du monde d'exprimer leurs opinions en ligne avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est le résultat de la nouvelle approche collective et participative de l'ONU, car cette initiative utilise la technologie comme un outil essentiel à la communication. Le Département de l'information joue un rôle très important dans la promotion de la compréhension des réalisations et des objectifs de l'ONU en fournissant en temps opportun des informations impartiales et fiables et, en ce sens, son travail est digne d'éloges.

26. Le Département entretient de bonnes relations avec le public et intensifie ses contacts avec la société civile, les écoles et les universités afin de favoriser le dialogue et attirer l'attention sur des problèmes tels que les conflits, le terrorisme, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et les pandémies. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour augmenter le contenu multilingue et rendre le message de l'ONU plus universel. Le multilinguisme est un outil indispensable pour permettre une communication transparente, responsable et durable et un instrument essentiel à la consolidation du système multilatéral.

27. Le Gouvernement tunisien salue l'efficacité du Programme spécial d'information sur la question de Palestine mis en œuvre par le Département, car il permet d'attirer l'attention sur la situation du peuple palestinien sous occupation israélienne. Il demande toutefois que cette couverture soit intensifiée, à la lumière de l'escalade des tensions et des violations répétées du droit international humanitaire et des résolutions des Nations Unies dont Israël se rend coupable.

28. **M. Kuno** (Japon) déclare que sa délégation félicite le Département de l'information de son excellent travail de diffusion des priorités de l'Organisation et d'organisation des festivités marquant le soixante-dixième anniversaire de sa création, auxquelles le

Japon a pris part en illuminant en bleu plusieurs grands monuments. En qualité de représentant de l'ONU au Japon, le Centre d'information des Nations Unies à Tokyo a également publié des informations sur des questions telles que les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales et, en collaboration avec le Département et son Gouvernement, il a diffusé sur Internet des vidéos historiques numérisées à partir des archives de l'ONU. Le Japon, qui continue de soutenir l'importante mission du Centre de Tokyo sous forme de contribution volontaire, appelle le Département de l'information à poursuivre ses propres efforts pour maintenir la présence mondiale précieuse du réseau des centres d'information des Nations Unies.

29. Au Siège, le Japon a collaboré avec le Département pour que la cloche de la Paix, qu'il a offerte à l'Organisation des Nations Unies en 1954, retourne à son emplacement d'origine à côté de la salle de l'Assemblée générale, dans le jardin japonais nouvellement restauré. Pour commémorer son retour et la Journée internationale de la paix, une cérémonie d'inauguration de la cloche de la Paix restaurée, dont le Japon espère faire un événement annuel, a eu lieu en mai 2015.

30. La délégation japonaise est heureuse d'annoncer que 31 universités japonaises participent à l'initiative Impact universitaire visant à établir des liens plus étroits entre l'Organisation, les établissements d'enseignement supérieur et les jeunes qui sont l'avenir de l'Organisation. Le Japon attend avec intérêt le rapport du Secrétariat sur les progrès de cette excellente initiative.

31. Il importe que le Département s'acquitte de son mandat mondial en rationalisant les ressources de façon stratégique et en réalisant des activités sans incidences financières, améliorant ainsi son efficacité et sa transparence.

32. **M. Prasad** (Inde) déclare que le Département de l'information, après avoir joué un rôle actif en mettant en relief l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement et, plus récemment, l'adoption des objectifs de développement durable, doit maintenant concentrer son attention sur des objectifs plus ambitieux et plus complexes. Le rôle clef du Département dans les préparatifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris en 2015 est également digne d'éloges.

33. La délégation indienne félicite le Département du lancement, dans les six langues officielles, pour le compte de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, du Portail de soutien aux victimes du terrorisme. Elle-même victime pendant plus de 20 ans d'un terrorisme instigué à partir de l'étranger, l'Inde salue l'initiative et exhorte le Département à utiliser le Portail de façon créative pour rejoindre d'autres populations dans le monde. Dans le contexte de la menace posée par l'extrémisme violent dans le monde, elle soutient également sans réserve la participation du Département aux activités en cours du Programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies, de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et de la Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda.

34. L'Inde félicite le Département de recourir fréquemment au réseau des centres d'information des Nations Unies pour organiser en simultané des manifestations et des réunions d'information, en particulier pour promouvoir l'action en faveur de la liberté de la presse, de la planification familiale et des questions environnementales. Le Centre d'information des Nations Unies à New Delhi a collaboré avec des organisations non gouvernementales à une initiative de plantation d'arbres à Srinagar, dont l'objectif louable consiste à planter un million d'arbres dans les cinq prochaines années.

35. Bien qu'impressionnée par la croissance spectaculaire d'une présence médiatique de l'ONU sur de nombreuses plateformes dans toutes les langues officielles, qui font passer le message encourageant des travaux exceptionnels de l'Organisation dans de nombreux domaines du développement économique et social à travers le monde, l'Inde invite le Département à s'intéresser aussi à d'autres langues importantes en dehors des six langues officielles. L'Asie du Sud, avec sa multiplicité de langues, est un cas d'espèce. L'Inde est un chef de file mondial de l'utilisation du téléphone intelligent avec accès Internet. Des programmes gouvernementaux tels que « Digital India » donneront accès à plus de 250 millions de personnes parlant l'hindi et à plus de 50 millions de personnes parlant d'autres langues indiennes importantes telles que le tamoul, le télougou, le bengali et le punjabi, les deux dernières étant également parlées par respectivement

160 millions de personnes au Bangladesh et par 120 millions de personnes au Pakistan, respectivement.

36. Les ateliers de communication organisés par le Département à l'intention des fonctionnaires de l'information des missions de paix sont très utiles, car il est essentiel de présenter correctement aux populations locales et au public international en général l'énorme travail de consolidation de la paix accompli par l'ONU. La délégation indienne appuie l'engagement continu du Département au maintien de la paix en effectuant des visites de terrain auprès des missions et en participant à la planification de leurs activités d'information du public.

37. Dans le cadre de l'initiative Impact universitaire des Nations Unies, un forum mondial des jeunes et un concours international de rédaction ont été organisés. Trois étudiants de langue arabe d'universités indiennes figuraient parmi les 60 lauréats choisis parmi 4 000 candidats. L'Inde saurait gré au Département d'encourager d'autres universités indiennes à participer à cette initiative. À l'ère médiatique, le Département de l'information est l'un des organes clefs de l'ONU et doit être soutenu en conséquence.

38. **M. Pyvovarov** (Ukraine), notant qu'une information claire, bien conçue et bien ciblée est un élément préalable essentiel pour parvenir à surmonter les crises politiques, économiques et humanitaires auxquelles l'ONU doit faire face, déclare que sa délégation salue la rapidité avec laquelle le Département de l'information diffuse les informations sur les nombreuses activités de l'Organisation et le professionnalisme de son soutien médiatique très apprécié par les milieux universitaires, la presse et le public en Ukraine. Elle note également le travail fructueux du Comité de l'information et appuie énergiquement les appels visant à améliorer le multilinguisme. La présence de l'ONU sur les médias sociaux est la preuve de la capacité de l'Organisation à suivre les tendances les plus récentes en matière d'information mondiale. Le rôle de l'ONU dans la diffusion de l'information est un outil puissant de diplomatie préventive et publique, ainsi qu'une méthode pour travailler avec les jeunes et les médias internationaux.

39. Grâce à un certain nombre d'améliorations appréciables, le site Web de l'ONU est devenu une ressource Internet importante pour le public, mais de nombreux sites Web des comités des Nations Unies,

des missions de maintien de la paix et des organes subsidiaires sont désuets et doivent être modernisés. Le Département doit renforcer les effectifs de la Radio des Nations Unies, qui est bien placée pour diffuser rapidement des nouvelles de l'Organisation. Les Centres d'actualités de l'ONU dans les langues officielles et la Radio des Nations Unies sont considérés comme des sources d'information fiables en Ukraine, et il demande à leur personnel de se concentrer encore davantage sur l'analyse et les entretiens avec des fonctionnaires des Nations Unies. Toutefois, les services du Secrétariat qui organisent les entretiens au Siège et qui sont excessivement bureaucratiques devraient améliorer les procédures pour permettre aux journalistes étrangers d'interviewer certains hauts fonctionnaires des Nations Unies.

40. Depuis qu'un certain pays voisin occupe la Crimée, le Gouvernement ukrainien n'est que trop conscient de la façon dont l'information au niveau de l'État peut être utilisée pour semer le chaos dans d'autres pays plutôt que pour promouvoir la paix, la réconciliation et les valeurs démocratiques. Ce même pays a fait de la désinformation et mené une campagne massive de propagande internationale pour laver le cerveau des citoyens dans une tentative pour étendre son territoire. Une telle « guerre hybride » impliquant des médias et des groupes armés sans insignes contrôlés par l'État menace les valeurs des Nations Unies. La Commission et d'autres organes des Nations Unies devraient sans aucun doute réagir rapidement à toutes ces tentatives visant à falsifier l'information et à l'utiliser comme un outil pour alimenter les conflits régionaux. Son gouvernement estime que les États Membres devraient élaborer un document juridique international interdisant la propagande internationale, en vue de protéger les sociétés contre les guerres de l'information dirigées par les États. La sécurité de l'information est un élément clef de tout système de sécurité nationale et l'ONU devrait devenir un point de ralliement pour la sécurité de l'information en identifiant et en tenant responsables ceux qui se livrent à des pratiques inspirées de la guerre froide. Dans cet esprit, sa délégation exprime sa profonde gratitude à tous les journalistes internationaux indépendants qui mettent en lumière la vérité de sa situation.

41. **M. Castro Cordoba** (Costa Rica) déclare que les activités du Département de l'information relatives au soixante-dixième anniversaire des Nations Unies, au programme de développement pour l'après-2015, à

l'éducation et aux jeunes ont été particulièrement remarquables. Pour souligner l'anniversaire de l'Organisation, le Costa Rica a émis un timbre arborant un symbole de ce que l'Organisation représente pour la communauté internationale.

42. La liberté d'expression et la communication ouverte, transparente et participative sont indispensables pour renforcer la coexistence démocratique, le développement durable, les possibilités et l'innovation, ainsi que la lutte contre la corruption. Il est impératif que les flux d'informations se conforment à l'état de droit et au respect des droits de l'homme. Les États Membres, en particulier les pays en développement, devraient renforcer le rôle des médias traditionnels tout en élargissant l'accès aux nouveaux médias et aux technologies de l'information et des communications à tous les groupes de la population, en particulier les jeunes et les personnes handicapées.

43. Le Costa Rica estime qu'il est essentiel que l'ONU améliore l'efficacité de ses communications et mette en place des services de communications stratégiques pour positionner les trois piliers de la Charte. Le Comité de l'information, comme instance politique, et le Département de l'information, comme instance stratégique, technique et opérationnelle, ont amélioré leur coopération grâce à une meilleure coordination avec d'autres organes des Nations Unies, l'utilisation des nouvelles technologies et le développement de partenariats avec les médias, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et la société civile. Ces efforts devraient être intensifiés.

44. Le rapport du Secrétaire général décrit l'utilisation croissante des médias sociaux par l'ONU dans les différentes langues afin d'atteindre de nouveaux publics. La délégation costaricienne appuie fermement les mesures prises pour parvenir à un meilleur équilibre dans l'utilisation des six langues officielles. Il reste cependant beaucoup à faire, en particulier pour parvenir à la parité linguistique sur la nouvelle version du site Web. Malgré les appels répétés des pays hispanophones en faveur du multilinguisme, les communiqués de presse quotidiens ne sont toujours pas publiés en espagnol.

45. **M. Krasna** (Israël) déclare que la diffusion responsable des informations est cruciale, car une bonne information a un effet stimulant bénéfique, tandis que la désinformation repose sur des mensonges où se mêlent vérité et fiction comme un fait historique,

ne rend pas service à des causes louables et peut mettre en danger la vie de personnes innocentes. À titre d'exemple de l'utilisation positive du pouvoir de l'information, sa délégation est fière de compter parmi les commanditaires de la célébration par les Nations Unies de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, car elle est l'instance mondiale appropriée pour encourager l'emploi des personnes autistes, dont les compétences uniques peuvent être profitables à l'économie.

46. Il importe de rappeler que le mal génocidaire ne se limite pas à une religion, à un pays ou à un groupe ethnique, et qu'il incombe à l'Organisation des Nations Unies de dire « plus jamais » au massacre des pays et des populations. Le thème proposé pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités en 2016 est « L'Holocauste et la dignité humaine », ce qui cadre avec le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle l'affirmation de la Charte relative à la dignité et à la valeur de chaque personne, ainsi que la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme relative au droit de tous de vivre à l'abri de toute discrimination et de bénéficier d'une égale protection devant la loi.

47. La résolution 60/7 de l'Assemblée générale instituant la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste prie instamment les États Membres d'élaborer des programmes éducatifs qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste. Israël est encouragé par le travail de premier plan du Programme de communication du Département sur l'Holocauste et les Nations Unies et se réjouit du public de plus en plus large qu'il continue d'attirer. Compte tenu des efforts inlassables de l'ONU en matière de commémoration et de sensibilisation à l'Holocauste, Israël reste convaincu que le programme de communication continuera de disposer des ressources nécessaires pour maintenir et renforcer la portée de ses activités importantes.

48. Des niveaux sans précédent d'antisémitisme ont été observés dans le monde entier en 2015 et c'est à l'ONU qu'incombe au premier chef la responsabilité de lutter contre ce fléau. Son action à ce jour a été encourageante, comme en témoigne la tenue en janvier 2015 d'une première réunion historique de l'Assemblée générale sur l'antisémitisme, au cours de laquelle 50 États Membres ont fait une déclaration commune appelant à une action pour éradiquer

l'antisémitisme et accueillant favorablement les plans précis du Département de l'information à cet égard. La délégation israélienne prie instamment le Département de mettre en œuvre ces mesures.

49. Le Gouvernement israélien reste profondément préoccupé par le contenu sous-jacent du Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département, jugeant que celui-ci donne un portrait tendancieux et trompeur. Aucune plateforme des Nations Unies, y compris les médias sociaux, ne devrait être utilisée pour la diffusion de messages anti-israéliens. Sa délégation prie instamment le Département de travailler à la consolidation de toutes les plateformes et manifestations médiatiques politiques sous une seule autorité et de renforcer son rôle de surveillance pour veiller à ce que toutes les communications reflètent les valeurs de l'Organisation. Israël sera prêt, comme toujours, à adopter une approche plus constructive et équilibrée des activités futures visant à promouvoir l'éducation pour la paix, la tolérance, la compréhension mutuelle et la prévention de l'incitation.

50. À la dernière réunion de la Commission, des déclarations contenant des accusations non fondées ont été formulées par le représentant palestinien et certains délégués de pays dont le bilan en matière de liberté de la presse est pour le moins douteux. Les jeunes Palestiniens sont exposés à des programmes télévisés et à des ouvrages qui incitent à la haine et glorifient le « martyr ». Aujourd'hui même, deux autres attentats ont été perpétrés contre des citoyens d'Israël. Au début du mois, un terroriste a même prétendu être membre du corps de presse dans le but de commettre un acte violent.

51. L'information est un outil puissant qui peut habiliter et sensibiliser, ou bien réprimer et inciter. L'information doit transmettre la vérité, et ceux qui publient des informations doivent promulguer la vérité.

52. **M. Mazzeo** (Argentine) déclare que sa délégation apprécie l'excellent travail accompli par le Comité de l'information à sa dernière session, ainsi que le travail du Département de l'information en tant que porte-parole de l'ONU et Coordonnateur des questions de multilinguisme. Tout en se félicitant des efforts déployés par le Département pour développer des contenus inédits à l'aide de nouvelles technologies, sa délégation estime cependant qu'il importe de donner la priorité aux moyens traditionnels de communication

pour éviter les injustices dues à l'écart entre les pays développés et les pays en développement.

53. Les 63 centres d'information des Nations Unies font un excellent travail en diffusant le message de l'Organisation auprès des publics locaux dans leurs propres langues. Les effectifs et le matériel de ces centres devraient être renforcés. Le Centre d'information des Nations Unies à Buenos Aires agit comme point focal pour la communication numérique du système des Nations Unies en Argentine et en Uruguay. Il gère plusieurs sites Web en langue espagnole et mène d'importantes campagnes d'information, avec le soutien et la coopération indéfectibles de son gouvernement.

54. En octobre 2015, le Gouvernement argentin a organisé une manifestation spéciale à Buenos Aires pour marquer le soixante-dixième anniversaire, inaugurant une exposition de photographies sur les 70 ans de l'Argentine en tant qu'État Membre des Nations Unies. Trois sites emblématiques de la capitale ont été illuminés en bleu pour l'occasion. Il convient de féliciter le Département pour ses activités relatives à l'anniversaire et sa couverture du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

55. L'Argentine partage le point de vue du Département sur l'importance de s'adresser aux gens dans leurs propres langues. Elle soutient résolument le multilinguisme, qui est un principe intrinsèque de l'ONU. Elle est donc fière de rejoindre les 19 autres pays de trois continents du Groupe des Amis de l'espagnol à l'ONU, dont la charte témoigne de l'engagement des États de langue espagnole en faveur de la parité linguistique et de l'espagnol comme langue de travail officielle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Son Gouvernement est de nouveau préoccupé par l'absence dans le rapport du Secrétaire général de statistiques détaillées et ventilées sur l'utilisation des langues dans divers produits et services du Département. Ces données permettraient au Département d'identifier les tendances en matière d'utilisation des langues, de déterminer les besoins et de concevoir des outils pour répondre à la demande d'une manière transparente.

56. La délégation argentine se félicite de l'augmentation du contenu espagnol sur le site Web de l'ONU, ce qui permet d'attirer davantage

d'hispanophones, mais elle demeure gravement préoccupée par le fait que le contenu espagnol demeure beaucoup moins disponible que l'anglais. L'espagnol est la deuxième langue la plus populaire pour la consultation et la recherche sur le site Web de l'ONU et les médias sociaux, représentant 18 % tandis que l'anglais représente 61 %. En outre, bien que la commémoration du soixante-dixième anniversaire sur le site Web dans les six langues soit un exemple à suivre, bon nombre de nouvelles pages et de nouveaux produits n'apparaissent encore que dans une ou deux langues officielles sans tenir compte de la vocation multilingue de l'Organisation dès le stade de la planification. Si les ressources additionnelles prévues au titre du multilinguisme dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 finissent par ne pas être attribuées, le Département doit réaligner ses priorités afin de répondre aux exigences linguistiques des publics accédant aux contenus.

57. La parité linguistique conforme au mandat de l'Assemblée générale s'applique également aux communiqués de presse quotidiens, qui assurent non seulement le traitement des informations instantanées, mais aussi la transparence, la responsabilité et la mémoire institutionnelle. Pourtant, les communiqués ne sont encore disponibles que dans deux des langues officielles. Le Département examine actuellement différentes options pour la diffusion des communiqués de presse dans les six langues, sans frais supplémentaires. En effet, selon le principe de la parité linguistique, toutes les langues officielles sont sur un pied d'égalité et ont également le droit de bénéficier d'un financement. Il serait préférable de ne pas invoquer des raisons budgétaires pour s'y opposer, car l'Assemblée générale a clairement fait savoir que la question devait être résolue en assurant une répartition équitable des ressources existantes dans le budget général du Département.

58. La délégation argentine se félicite des progrès réalisés en matière de numérisation et convient que les travaux en cours doivent se poursuivre. Les fonctionnaires de la Bibliothèque méritent aussi une reconnaissance pour leurs programmes de formation et leurs contacts avec les bibliothèques dépositaires. Leurs travaux concernant la conservation des archives et du patrimoine de l'Organisation sont une tâche « invisible » qui profite à toute l'humanité. Sa délégation s'engage à soutenir pleinement tous les fonctionnaires du Département de l'information, et les remercie de

l'ouverture d'esprit dont ils font preuve en répondant aux préoccupations des États Membres de manière transparente, efficace et professionnelle.

59. **M. Giacomelli da Silva** (Brésil) déclare que sa délégation encourage le Département de l'information à continuer de communiquer les idéaux de l'Organisation dans le plus grand nombre de langues possible, en tenant compte de la diversité linguistique du monde et du fossé numérique entre les pays. Le Département doit utiliser un amalgame de moyens de communication traditionnels tels que la radio, la télévision et le matériel imprimé et de nouveaux médias en ligne tels que Facebook et Twitter. Internet doit bien entendu être utilisé pour diffuser les activités de l'ONU, mais un accent particulier devrait être mis sur la radiodiffusion lors de la planification stratégique du Département. Il convient de se rappeler que 3 milliards de personnes seulement sont reliées à Internet dans le monde, ce qui signifie que 60 % de la population mondiale n'a aucun accès à du contenu en ligne, tandis que 75 % des ménages dans les pays en développement ont accès à la radio.

60. Le Gouvernement brésilien réaffirme son attachement au multilinguisme et au principe de la parité entre les six langues officielles et estime que celles-ci doivent être traitées équitablement dans toutes les activités du Département de l'information. Les six langues officielles sont parlées par 40 % de la population mondiale. En 2014, l'ONU a utilisé 23 langues locales dans ses produits d'information, le portugais et le bengali ayant le plus grand nombre de locuteurs. Le portugais est en effet la langue la plus parlée dans l'hémisphère sud et est utilisé par 250 millions de personnes dans le monde. Le gouvernement brésilien est un fervent défenseur des activités de la Radio des Nations Unies en langue portugaise, qui diffuse dans plus de 16 pays où la diaspora portugaise est importante. Il encourage le Département à utiliser davantage de langues pour diffuser des informations, entre autres l'hindi et le swahili, facilitant ainsi le multilinguisme.

61. La délégation brésilienne souligne l'importance du rôle des centres d'information des Nations Unies. Créé en 1947, le Centre d'information des Nations Unies à Rio est la principale source d'information sur l'ONU en portugais, atteignant des publics au Brésil, au Portugal et dans les pays lusophones d'Afrique. Le portail Web des Nations Unies en portugais, géré par le Centre de Rio, a enregistré plus de 5 millions de pages

consultées en 2014 et une moyenne de 400 000 pages consultées par mois en 2015. Le site Web du Centre lui-même a enregistré plus de 2,5 millions de visiteurs en 2014, ce qui représente un tiers de toutes les visites en ligne des centres d'information des Nations Unies, sa page Facebook a enregistré plus de 415 000 mentions « J'aime » et son compte Twitter a plus de 200 000 abonnés. La page Facebook de l'ONU en portugais est la deuxième plus populaire dans le monde.

62. Le Brésil se félicite de la participation accrue de la société civile aux activités de l'Organisation et de la présence de représentants de la société civile dans les délégations officielles brésiliennes lors de manifestations consacrées aux populations autochtones, aux droits de la femme, aux jeunes, à la population et au développement. Sa délégation encourage donc le Département de l'information à continuer de concevoir des activités en collaboration avec les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales.

63. La délégation brésilienne se félicite des campagnes de communication telles que celles qui ont été consacrées à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et à la Journée internationale contre les essais nucléaires. Le Département a également déployé des efforts louables pour faire connaître la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

64. **M^{me} Pucarinho** (Portugal) déclare que le Département de l'information joue un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs des Nations Unies en reflétant les principes de la Charte, en améliorant la transparence et en renforçant la visibilité des activités de l'Organisation et leur impact.

65. Le Portugal encourage l'importance accordée au multilinguisme, ainsi que l'utilisation des moyens de communication tant traditionnels que nouveaux. Les centres d'information des Nations Unies, en tant que plateformes multilingues de diffusion des activités de l'ONU, ont une importance stratégique. Le Portugal se félicite des activités du Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale, qui opère en 13 langues, y compris en portugais, ainsi que de

celles du Centre d'information des Nations Unies à Rio. L'oratrice se félicite de la décision de créer un centre d'information des Nations Unies en langue portugaise en Afrique et estime que cela s'imposait depuis longtemps compte tenu du nombre de lusophones dans cette région.

66. Le Centre d'actualités portugais de la Radio des Nations Unies diffuse quotidiennement sur tous les continents. En 2014, il a forgé 20 nouveaux partenariats, dont un avec des réseaux de télévision au Portugal. La délégation portugaise invite le Département à créer des synergies entre le monde lusophone et la Radio des Nations Unies et s'engage à soutenir cette coopération, citant l'exemple de la couverture du Prix Nelson Rolihlahla Mandela des Nations Unies, dont les lauréats étaient originaires de la Namibie et du Portugal. Le Département mérite des félicitations pour avoir augmenté son contenu en portugais, langue parlée par 250 millions de personnes sur quatre continents. Le Centre d'actualités met à disposition des documents imprimés provenant du Secrétariat, des programmes et des institutions spécialisées. Ses programmes *Week Ahead* et *Week in Review* diffusent également, en portugais, des vidéos hebdomadaires sur les activités de l'ONU. Le Secrétariat ne devrait épargner aucun effort pour rejoindre toutes les personnes dans le monde, en particulier celles qui sont les plus directement concernées par les questions dont s'occupe l'ONU. Les travaux en cours sur la création d'une version complète en langue portugaise du site Web du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau en sont un bon exemple.

67. Le Portugal a célébré le soixante-dixième anniversaire des Nations Unies en coopération avec des représentants de la société civile et tous les organismes des Nations Unies. L'année 2015 marque également le soixantième anniversaire de l'adhésion du Portugal à l'Organisation des Nations Unies.

68. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) déclare que sa délégation tient à souligner l'importance du Comité de l'information dans la supervision des travaux du Département de l'information et l'orientation dans ses politiques, programmes et activités, ainsi que le rôle important du Département en tant que voix de l'Organisation diffusant des informations sur les activités de celle-ci.

69. Toutefois, la délégation iranienne estime que le Département devrait faire encore plus pour promouvoir une image positive de l'ONU, en mettant davantage en lumière, de façon impartiale, les questions importantes pour aider les États Membres à y répondre dans les meilleurs délais. Deux de ces questions concernent l'extrémisme violent et le terrorisme. En 2013, l'action collective contre ces menaces, réclamée par son Président, a permis l'adoption par consensus, en séance plénière de l'Assemblée, de la résolution 68/127 intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent ». Cette résolution était une initiative on ne peut plus justifiée et opportune face à l'émergence de l'État islamique et d'autres groupes terroristes en Iraq et en Syrie. Il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux idées et aux actions recommandées dans cette résolution et dans une initiative entreprise en 2001 par son gouvernement visant à promouvoir le dialogue entre les civilisations grâce à l'adoption de la résolution 55/23. Le Département de l'information devrait les intégrer dans son programme afin de promouvoir ces concepts dans les activités des Nations Unies, comme le recommande la résolution 69/96. Sa délégation se félicite de la coopération du Département avec le Centre d'information des Nations Unies à Téhéran dans l'organisation d'un séminaire sur l'Organisation des Nations Unies et un monde contre la violence et l'extrémisme violent.

70. Sur la question de la Palestine, l'ONU a la responsabilité importante de sensibiliser la communauté internationale aux conséquences négatives de l'occupation et de l'embargo, qui emprisonnent des millions de personnes dans leur pays. Sa délégation félicite le Département de son Programme spécial d'information sur la question de Palestine, y compris le programme de formation destiné aux journalistes palestiniens. Elle le félicite également de continuer à soutenir le Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle originaires de pays en développement, comme le demande l'Assemblée générale.

71. Il conviendrait de renforcer les capacités des centres d'information des Nations Unies qui jouent un rôle important dans la diffusion des divers messages de l'Organisation et l'amélioration de son image publique. La répartition des postes à chaque centre devrait bien

sûr tenir compte de la taille du pays hôte et du nombre de clients.

72. À Téhéran, certains sites emblématiques du paysage urbain ont été illuminés en bleu à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. D'autres activités ont été organisées pour l'occasion, notamment la projection d'un film sur l'ONU dans la capitale et dans plusieurs autres villes et une exposition de photographies et de documents inaugurée par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran chargé des affaires juridiques et internationales, en présence de 1 200 invités du corps diplomatique, de la société civile, des milieux universitaires et des médias.

73. **M. Elshandawily** (Égypte) déclare qu'il est nécessaire de rectifier les déséquilibres actuels dans l'utilisation des six langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de l'information. Il ne s'agit pas simplement d'observer l'important principe de la parité des langues, mais aussi de diffuser le message de l'ONU à un public aussi large que possible. L'information est cruciale pour lutter contre la pensée et l'idéologie extrémistes, l'une des causes profondes du terrorisme. Sa délégation estime que le Département a un rôle clef à jouer dans la lutte contre l'idéologie radicale. Son Gouvernement rend hommage aux efforts déployés par le Centre d'information des Nations Unies au Caire. Depuis sa création en 1949, il a accompli un travail remarquable en fournissant des services à la région à un moment particulièrement difficile de son histoire. L'Égypte encourage le Département à continuer de s'efforcer de mettre en relief le triste sort qui continue d'être celui du peuple palestinien. Elle se réjouit que plus de 400 éléments d'information aient été produits en 2014 sur la question de la Palestine et souhaiterait en voir encore plus à l'avenir.

74. **M. Zabavy** (Côte d'Ivoire) déclare que la multiplication des réseaux sociaux n'a pas fait décroître l'intérêt pour les moyens de communication traditionnels que sont la télévision et la radio, qui restent des vecteurs d'information toujours prisés, notamment dans les pays en développement. Il est important que le système d'information des Nations Unies veille à observer un équilibre entre les deux moyens. Cette question a d'ailleurs figuré en bonne

place lors du débat général de la dernière session du Comité de l'information.

75. Le rapport du Secrétaire général évoque le rôle du Département de l'information en matière de communication lors des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette communication pourrait servir d'instrument important pour le rapprochement et la pacification. La délégation ivoirienne tient à exprimer sa reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour les contributions considérables qu'elle a apportées pendant la phase d'après crise de son pays. Dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), ONUCI-FM, appelée « la Radio de la paix », a appuyé tant le processus de réconciliation que la campagne de consolidation de la paix à travers des émissions à caractère politique, économique, social et sanitaire. La Division de l'information de l'ONUCI a également pris une part active aux efforts déployés pour stimuler le développement du professionnalisme et le respect de la déontologie tout en apportant un soutien au Gouvernement au niveau de la communication et des activités de promotion au processus de paix tout au long de la campagne présidentielle et de l'élection subséquente.

76. L'important fossé numérique entre pays développés et pays en développement reste d'actualité. À cet effet, sa délégation tient à souligner la nécessité d'une coopération accrue entre les États Membres, en collaboration avec le système des Nations Unies afin de réduire ce fossé. La Côte d'Ivoire a lancé un vaste programme de vulgarisation numérique qui se traduit par la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire efficace, ainsi que des lois sur les transactions électroniques, la cybercriminalité et la protection des données à caractère personnel. L'État entend procéder également à d'importants investissements publics, en complément de ceux des opérateurs privés, à la construction d'un réseau national en fibre optique de 7 000 kilomètres, à la facilitation de l'accès des populations à l'équipement terminal, téléphonique ou informatique à travers le projet « 1 citoyen, 1 ordinateur, 1 connexion Internet » et le projet de 5 000 centres informatiques en zones rurales et périurbaines pour les populations à faible pouvoir d'achat.

77. Enfin, la Côte d'Ivoire encourage le Département de l'information à poursuivre ses efforts dans l'optique

d'une couverture médiatique visant à atteindre les objectifs nobles de l'Organisation.

78. **M. Coulibaly** (Burkina Faso) déclare que sa délégation félicite le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information et son équipe pour l'excellent travail accompli par le Département de l'information dans le cadre de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de la couverture du sommet sur l'adoption du programme de développement durable pour l'après-2015.

79. Le Gouvernement burkinabé salue le recours aux médias sociaux comme moyens supplémentaires pour le Département de diffuser l'information relative aux Nations Unies. Ces moyens de communication modernes, plutôt que d'être perçus comme des concurrents aux médias traditionnels, doivent en devenir des compléments. Le fossé numérique entre le Nord et le Sud ne permet pas à de nombreuses populations à travers le monde de profiter de nouvelles plateformes. Pour elles, la radio, la télévision et la presse écrite sont extrêmement importantes. L'élargissement du fossé numérique est un sujet de préoccupation. C'est pourquoi le système des Nations Unies et les États Membres doivent s'engager à fournir une assistance accrue aux pays en développement en partageant les technologies de communication modernes afin de réduire le fossé numérique. Le Burkina Faso est l'un des pays actuellement engagés dans le déploiement de la télévision numérique terrestre.

80. Le Gouvernement burkinabé salue la contribution des centres d'information des Nations Unies, en particulier le Centre d'information à Ouagadougou, qui couvre, en plus de son propre pays, trois autres pays du Sahel, en l'occurrence le Mali, le Niger et le Tchad. Ce centre, qui est devenu un portail incontournable, contribue à tisser un partenariat avec le monde universitaire, les associations professionnelles de médias, les organisations de la société civile et les services publics dans le domaine du partage de l'information et du renforcement des capacités.

81. Le Burkina Faso a entrepris de vastes réformes visant à enraciner la liberté de la presse et à promouvoir une démocratie saine. Ces réformes intègrent la dépénalisation des délits de presse, le renforcement du cadre juridique de la presse audiovisuelle, écrite et en ligne et consacrent le droit

d'accès aux informations administratives. Il est essentiel de donner à la presse la place qui est la sienne afin qu'elle informe, éduque et sensibilise.

82. La délégation burkinabé invite le Département de l'information à promouvoir une communication harmonieuse par le biais d'une utilisation optimisée et plus équitable des six langues officielles. L'amélioration du multilinguisme au sein de l'Organisation des Nations Unies permettra d'assurer une participation accrue de tous les États aux travaux de l'Organisation. La communication interne doit faire de l'information le levier des rapports entre les différents organes de l'ONU, tandis que la communication externe doit inclure les langues autres que les langues officielles et diffuser les messages de l'ONU.

83. **M. Bosah** (Nigéria) déclare que son Gouvernement approuve la planification stratégique en matière de communications élaborée par le Département de l'information à l'appui de l'action des Nations Unies contre le virus Ebola en Afrique et le choléra en Haïti. Il salue les efforts de communication déployés par le Département à l'appui des activités organisées par les États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine à la mémoire des victimes de l'esclavage, ainsi que le soutien apporté aux activités organisées par d'autres États à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Le Département a également contribué à faire mieux connaître le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique par sa revue *Afrique Renouveau* et son site Web et à lui susciter des appuis. Le Département accomplit de l'excellent travail en ce qui concerne la diffusion de l'information sur les changements climatiques, le programme de développement pour l'après-2015, les droits de l'homme, le désarmement et, plus particulièrement, sur les examens approfondis les plus récents des opérations de paix de l'Organisation.

84. Huit ans après l'adoption de la résolution 61/266 de l'Assemblée générale sur la promotion d'une entente internationale par le multilinguisme, la délégation nigériane demande que les efforts se poursuivent en vue d'assurer une utilisation équitable des six langues officielles de l'Organisation. Elle encourage également le Département à promouvoir l'utilisation des langues locales dans ses différents centres d'information des Nations Unies et dans les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement. Le Burkina Faso apprécie grandement les services du Centre d'information des

Nations Unies à Lagos et est déterminé à maintenir l'élan imprimé par les travaux du Centre dans le pays.

85. Le Nigéria rappelle que le fossé numérique demeure un problème dans les pays en développement où les technologies de l'information sont encore rudimentaires, d'où l'importance d'une utilisation équilibrée des systèmes d'information modernes et des moyens de communication traditionnels pour faire connaître les activités de l'Organisation dans ces pays.

86. **M. Jaime Calderón** (El Salvador), faisant observer que l'information au service de l'humanité est fondamentale à la prise de décisions à l'échelle mondiale, déclare que son Gouvernement appuie le travail accompli par le Département de l'information pour informer le monde sur les questions importantes dont s'occupe l'ONU, notamment le programme de développement pour l'après-2015, la paix et la sécurité, les jeunes et l'éducation, les droits de l'homme, les changements climatiques, la question de la Palestine, la lutte contre le choléra et le virus Ebola, la crise au Népal, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les célébrations du soixante-dixième anniversaire.

87. Les activités d'information doivent être placées au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation et une culture de communication et de transparence doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à bien informer le public, conformément aux principes de la Charte. Pour un maximum de transparence, le Département a pour mission de diffuser, dans les délais voulus, des informations exactes, impartiales, détaillées, nuancées, utiles et multilingues sur les tâches et responsabilités de l'Organisation.

88. Le Gouvernement salvadorien estime qu'il est indispensable d'adopter un cadre réglementaire régissant l'utilisation des technologies de l'information et des communications et de veiller à ce que les États Membres ne les utilisent pas en contravention du droit international, ce dernier étant une position fermement défendue en Amérique latine et dans les Caraïbes. Toute mesure allant dans ce sens devrait avoir une portée bien définie et faire l'objet d'une surveillance en ce qui concerne le plein respect du droit international, le règlement pacifique des différends, l'interdiction de l'emploi ou de la menace de l'emploi de la force, le respect de l'autodétermination et de la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de tous les droits de l'homme, l'état de droit à l'échelle nationale et mondiale et la démocratie.

89. En tant que membre du Groupe des Amis de l'espagnol, la délégation salvadorienne souligne l'obligation sérieuse d'intégrer le multilinguisme dans toutes les activités de communication et d'information en répartissant équitablement les ressources existantes entre les langues officielles. Le Département de l'information doit continuer de travailler avec le Coordonnateur des questions de multilinguisme sur les meilleures pratiques permettant de s'acquitter de cette responsabilité dans l'ensemble du Secrétariat. Dans son prochain rapport, le Secrétaire général devrait faire le bilan des améliorations pratiques en résultant. Sa délégation est préoccupée par le fait que le rapport du Secrétaire général ne contienne pas de statistiques sur le nombre de visites du site Web ou des sites de réseaux sociaux ni de données ventilées pour chaque langue. Ces statistiques permettraient de faire une analyse plus précise et plus transparente qui aiderait à prendre des mesures éclairées.

90. Tout en se conformant à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Département de l'information doit établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux cibler son message et concentrer ses efforts et, dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation.

91. El Salvador appuie fermement les mesures relatives à l'utilisation des informations et du multilinguisme, notamment la mise en place du réseau des centres d'information des Nations Unies, la production de sources d'information à l'intention des populations locales et la collaboration avec des universités et instituts de recherche dans le cadre de l'initiative Impact universitaire des Nations Unies. Toutefois, sa délégation craint que plusieurs pays soient complètement mis à l'écart et qu'aucune stratégie ne soit mise en place pour renforcer leurs capacités ou les aider à agir.

92. Le multilinguisme et l'utilisation des nouvelles plateformes de communication requièrent des solutions créatives pour en faire plus avec moins. Ces solutions doivent être appliquées de façon équitable à toutes les activités du Département au moment de l'allocation des ressources inscrites au budget-programme.

93. L'accès à l'information fait partie de l'accès au savoir et par le fait même à l'éducation. Tous les États

doivent continuer de communiquer les uns avec les autres afin de construire un monde plus développé.

94. **M. Rodríguez Forés** (Cuba) déclare que le développement technologique n'est pas uniforme partout dans le monde et que l'écart de développement entre les pays riches et les pays pauvres se manifeste de multiples façons.

95. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 781 millions d'adultes et 126 millions de jeunes sont touchés par l'analphabétisme, dont les deux tiers sont des femmes. Pour ces personnes, les messages et les informations sur les réseaux sociaux ou le Web sont incompréhensibles. C'est pourquoi les médias traditionnels tels que la radio sont des outils utiles pour atteindre le public le plus large possible tout en protégeant la diversité culturelle. Les émissions radio de l'ONU sont aussi produites en d'autres langues que les six langues officielles, de façon à être compréhensibles pour des millions de personnes analphabètes.

96. La protection du multilinguisme et l'égalité de traitement des six langues officielles de l'ONU demeurent des éléments essentiels dans la diffusion de l'information. Il importe donc que le Secrétaire général présente dans son rapport annuel à la Commission des données ventilées par langue concernant les visites des sites Web. L'espagnol est la deuxième langue la plus utilisée sur le site Web de l'ONU et les médias sociaux et le Groupe des Amis de l'espagnol a contribué à la défense de la langue au sein de l'Organisation.

97. Bon nombre des objectifs de la Charte des Nations Unies ne sont pas réalisés ou ne le sont que partiellement, mais ils représentent encore les aspirations des peuples du monde. L'ensemble du système des Nations Unies doit s'efforcer de réaliser ces aspirations et le Département de l'information ne fait pas exception. Deux des plus grands défis sont les changements climatiques et les armes nucléaires. La grande majorité des États souhaite éliminer les armes nucléaires par la négociation d'une convention juridiquement contraignante, telle que proposée dans la résolution 69/58 de l'Assemblée générale. La plupart des États veulent aussi changer les modes de consommation et de production pour stopper la destruction irréversible de l'environnement et de ses écosystèmes. Le système d'information des Nations Unies est en mesure de diffuser les arguments pour y parvenir et permettre une prise de conscience mondiale de ces questions qui donneront à la communauté

internationale le pouvoir de les résoudre. Dans ce contexte, deux manifestations ont marqué l'année 2015, à savoir la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires le 26 septembre et le processus préparatoire de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devant se tenir à Paris en décembre.

98. Le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a fait de la région une zone de paix, comme un moyen de favoriser les relations amicales et la coopération entre ses membres et avec d'autres États. Ces efforts sont menacés par les offensives constantes de la radio et de la télévision menées par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba, contre la volonté du peuple cubain et en violation de la Charte et de plusieurs dispositions de l'Union internationale des télécommunications. L'utilisation de l'information pour renverser l'ordre interne d'autres États, violer leur souveraineté et interférer dans les affaires nationales est illégale et a été rejetée par la communauté internationale. Le Gouvernement cubain espère que la nouvelle étape des relations bilatérales initiée à la fin de 2014 pour rétablir et, éventuellement, normaliser les relations diplomatiques entre leurs deux pays mettra fin à cette agression et à l'embargo économique, commercial et financier qui a été si dommageable pour le peuple cubain et en particulier dans le domaine de l'information.

99. La délégation cubaine souligne le rôle du Comité de l'information dans l'établissement d'un ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace qui permettrait de renforcer la paix et la compréhension. Cuba s'engage à coopérer avec tous les pays sans distinction pour réaliser les idéaux fondateurs de l'Organisation.

100. **M^{me} Jazaïry** (Algérie) déclare que son Gouvernement, bien qu'appuyant sans réserve le Département de l'information, estime néanmoins qu'il devrait mettre davantage l'accent sur les questions importantes concernant les pays en développement, notamment la décolonisation, le droit à l'autodétermination, le programme de développement pour l'après-2015, le dialogue entre les civilisations, la culture de la paix, le maintien de la paix, le désarmement et les changements climatiques. Il approuve son Programme spécial d'information sur la question de Palestine dans la mesure où il fait mieux connaître les droits inaliénables du peuple palestinien.

101. Face à la persistance du fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement, le Département devrait étendre son rayon d'action en élargissant les contacts avec les organes d'information dans les pays en développement. La politisation de l'information publique et l'utilisation à mauvais escient des technologies de l'information et des communications pour intervenir dans les affaires d'États souverains sont également une source de préoccupation. Le multilinguisme doit être systématiquement pris en compte dans toutes les activités afin de renforcer le sens des responsabilités, la transparence, l'appropriation et la durabilité des communications du Département.

La séance est levée à 12 h 35.